



R A P P O R T D ' A C T I V I T É

2012





Organisme de défense et de gestion (ODG) des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, le Syndicat général des vignerons mène de nombreuses actions. Tour d'horizon de l'activité 2012.

# 2012

## Des perspectives encourageantes pour l'appellation

Document réalisé par l'ensemble des responsables de Service du Syndicat général, avec l'appui de la Fédération des AOC du Sud-Est (Fraoc) et de la Confédération nationale des vignerons d'AOC (Cnaoc).

### ACTIONS SUR L'ÉCONOMIE DE L'APPELLATION



#### Poursuite de la mobilisation syndicale sur les prix

Comme pour les deux campagnes précédentes, le Syndicat général a fait des recommandations, dès le mois d'octobre 2012, pour les négociations commerciales de la campagne 2012/2013.

La belle qualité et la faible quantité de la récolte 2012 ont conduit à des recommandations de prix en hausse par rapport à la campagne précédente, aucune vente

ne devant se faire à moins de 100 euros/hl. Ainsi, le prix d'objectif moyen du Côtes du Rhône régional rouge/rosé a été fixé à 115 euros/hl (100 euros/hl pour l'entrée de gamme, 115 euros/hl pour le milieu de gamme et supérieur à 125 euros/hl pour le haut de gamme).

Le prix d'objectif du CDR régional blanc a été établi à 145 euros/hl, celui du CDR bio rouge à 170 euros/hl et celui du CDR Villages sans nom géographique rouge à 135 euros/hl.

Hormis le CDR bio rouge, ces prix d'objectif ont été atteints en fin de campagne 2012/2013.

#### Appui aux vignerons suite au gel d'hiver

Le Syndicat général s'est beaucoup investi pour faire reconnaître le gel de l'hiver 2012 au titre des calamités agricoles dans les départements du Gard, du Vaucluse, de la Drôme et de l'Ardèche.

Il a fallu, dans un premier temps et avec l'appui des autres organismes professionnels agricoles et viticoles, convaincre les Directions départementales du territoire (DDT) du caractère exceptionnel de ce gel et des conséquences économiques dramatiques qu'il aurait sur les exploitations. Une fois convaincues, les DDT ont fait remonter l'information au ministère de l'Agriculture, ce qui a abouti à une reconnaissance du caractère de calamité agricole pour permettre l'indemnisation des pertes de fonds. Le Syndicat général a par ailleurs tenté d'obtenir, toujours avec l'appui des autres organisations professionnelles agricoles et viticoles, une indemnité complémentaire forfaitaire de remise en état des parcelles touchées, mais les pouvoirs publics n'ont pas donné suite.

#### Obtention de dérogations relatives au gel d'hiver

Au-delà de la procédure "calamités agricoles", le Syndicat général a également pris en compte les conséquences indirectes du gel d'hiver. Ainsi, dans le cadre de la restructuration du vignoble, il a obtenu une dérogation de la date de dépôt du dossier d'arrachage préalable du 30 avril 2012 au 31 juillet 2012.

Il a également obtenu une dérogation au taux de manquants dans le cadre des contrôles d'arrachage préalable réalisés par FranceAgriMer pour le calcul des primes. Ceci afin d'éviter que les vignerons victimes du gel ne soient doublement pénalisés.

Par ailleurs, le Syndicat général a obtenu de l'Inao un contingent de droits de plantation anticipée sur la campagne 2012/2013. Enfin, des dérogations aux Cahiers des charges Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages ont été accordées par l'Inao pour les zones gelées :

- Application à l'exploitation (et non à la parcelle) de la règle des manquants avec le seuil de 20 % ;
- Respect des règles d'encépagement à l'exploitation avec un abaissement du seuil



minimum de grenache N de 40 % à 30 % pour les Côtes du Rhône et de 50 % à 40 % pour les Côtes du Rhône Villages.

### Participation à la réflexion sur la valorisation des AOC de la Vallée du Rhône

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre d'une large réflexion inter-

professionnelle sur la "Valorisation des AOC de la Vallée du Rhône" pilotée par le négociant Jean Pierre Durand, avec l'appui des Services d'Inter Rhône et d'un cabinet extérieur. De nombreuses réunions de travail auxquelles ont participé des vignerons et des responsables de Service du Syndicat ont été organisées à cet effet dans les domaines technique, économique et marketing/promotion.

La réflexion se poursuit en 2013, la mise en œuvre de ces mesures devrait se faire progressivement en fin d'année 2013 et durant les années 2014 et suivantes.

## ACTIONS RELATIVES À L'ACCOMPAGNEMENT DU VIGNOBLE

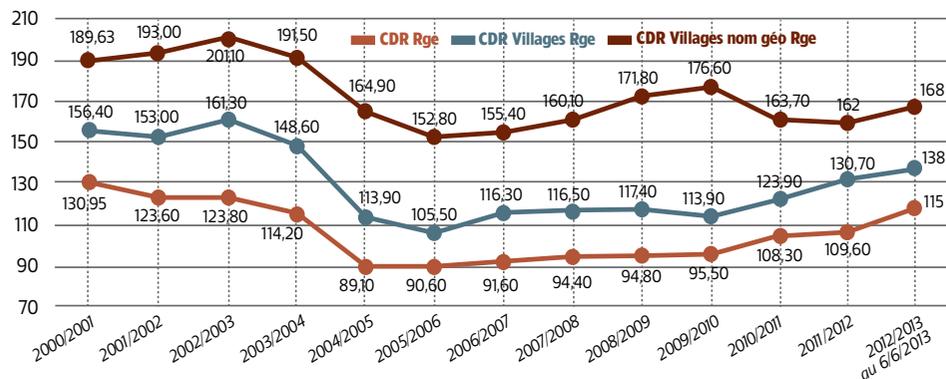
### Un Service d'accompagnement technique (contrôle interne)

Pour répondre à la demande des vignerons d'être accompagnés dans la connaissance et le respect des Cahiers des charges AOC, le Syndicat général a créé un service spécialisé en 2010 pour réaliser des audits d'exploitation. Ces audits sont menés dans un but pédagogique, ils permettent de détecter les points non conformes et d'aider le vigneron à les résoudre. Ils permettent également d'être en contact direct avec le terrain et de faire remonter des difficultés pour, éventuellement, faire évoluer la réglementation.

696 exploitations ont été auditées en 2012 ce qui équivaut à une surface de 7 222 ha dont 2 741 ha (3 112 parcelles) ont effectivement été visitées par les techniciennes. Parmi ces exploitations, 127 audits ont concerné des caves particulières et 165 audits des habilitations d'opérateurs (nouveaux opérateurs ou habilitation suite à une modification de structure).

Parmi les non-conformités relevées, la majorité concerne la non-mise à jour du

### ÉVOLUTION DES PRIX MOYEN VRAC (en €/hl, source Inter Rhône)



CVI (34 %), le non-respect des règles d'encépagement à l'exploitation (15 %), la non-appartenance de la parcelle à l'aire d'appellation (10 %) et le mauvais entretien de la parcelle (10 %).

Fort de ces constats, le Syndicat général a continué sa réflexion sur l'évolution de certains points des Cahiers des charges et notamment sur les règles d'encépagement.

### Expérimentations et conseils plantations

En 2012, 421 conseils ont été donnés par le Service technique. Ils concernent majoritairement la plantation : choix du cépage, du porte-greffe et des clones, la fertilisation, la conduite du vignoble... À cela s'ajoutent de nombreuses expertises techniques pour les vignerons.

Les expérimentations menées par le Service technique du Syndicat gravitent autour de trois axes :

① **Le matériel végétal** est le sujet phare des expérimentations menées par le Syndicat. En effet, l'orientation de l'encépagement vers le bi-cépage grenache N / syrah N a incité les professionnels à explorer de nouvelles pistes mais également à approfondir les connaissances sur les cépages existants des Cahiers des charges. Ainsi, le Service technique suit un programme d'expérimentation débuté en 2002 sur l'étude de la variabilité génétique d'une population de métis issue d'un croisement intra-spécifique entre les deux principaux cépages des Côtes du Rhône : le grenache N et la syrah (196 génotypes). Après plus de cinq années d'observations, une sous-population présentant des caractéristiques agronomiques potentiellement intéressantes a été sélectionnée et implantée en 2012 sur une parcelle du Lycée viticole d'Orange, partenaire de cette étude. Cet essai devrait permettre la sélection d'un cépage dont les caractéristiques (agro-

nomiques et/ou technologiques) répondent aux attentes des professionnels.

Le Service technique réalise également l'étude de trois "nouvelles" variétés sur des terroirs différents des Côtes du Rhône : le marselan, récemment introduit dans le Cahier des charges est expérimenté aux côtés de deux autres variétés, le caladoc et le coustou. Leurs caractéristiques agronomiques et technologiques sont évaluées par rapport à celles du carignan N et du cinsault N, qui appartiennent à la catégorie des cépages accessoires.

Trois autres cépages accessoires des Cahiers des charges font également l'objet d'un suivi. Il s'agit de la counoise N, du brun argenté N et du muscardin N dont les comportements agronomiques peuvent être observés dans le conservatoire du Syndicat et les vins dégustés à l'Institut rhodanien lors des matinées de découverte des cépages des Côtes du Rhône.

② **Le suivi de l'évolution des pratiques viticoles** est le second axe de travail du Service technique qui s'intéresse notamment à la taille rase de précision et son incidence sur les produits, le raisin puis le vin. Ce travail est mené conjointement avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse et concerne les cépages grenache N, syrah N et mourvèdre N.

En 2012, le Service technique s'est également investi dans des programmes d'expérimentation sur les techniques de complantation au vignoble avec les Chambres d'agriculture de la Drôme, du Gard et de Vaucluse.

③ **Le dernier axe de travail** concerne la pérennité du vignoble. Le Service technique est associé à des programmes d'expérimentation sur le dépérissement de la syrah. Il suit également les travaux sur les maladies du bois et les autres maladies de pérennité.



## ACTIONS RELATIVES À L'ORGANISME D'INSPECTION ET AUX CONTRÔLES

L'année 2012 est celle du démarrage du contrôle produit en post-conditionnement par l'Organisme d'inspection de la Vallée du Rhône (OIVR) chez les opérateurs en Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Durant cette année, le contrôle des conditions de production, réalisé par l'OIVR par section sur 27 communes des Côtes du Rhône, a concerné 2 628 ha soit 6,1 % du vignoble. Depuis le début, ce sont déjà 34,9 % des surfaces de l'appellation qui ont été contrôlés.

56 contrôles "vinificateurs" et "stockage conditionneurs" ont été effectués.

Le contrôle produit a porté sur 1 959 échantillons (1 457 échantillons en Côtes du Rhône et 502 échantillons en CDR Villages) ; sur le plan numérique, en Côtes du Rhône, cela représente 16 % des échantillons ayant fait l'objet d'une déclaration et 13 % du volume global. En Côtes du Rhône Villages, ce sont 22 % des échantillons qui ont été contrôlés et 19 % du volume global.



## ACTIONS DE DÉLIMITATION ET DE HIÉRARCHISATION

### Dossier d'aménagement de l'aire Côtes du Rhône

Suite à la proposition du Conseil d'administration (6 octobre 2011), le Comité national vin AOC de l'Inao (2 février 2012) a décidé de soumettre à nouveau à enquête publique (30 mars au 30 mai 2012) le projet de délimitation datant d'une dizaine d'années de 14 communes de la première tranche (environ 120 ha). Les vignerons de ces 14 communes ont donc pu déposer en mairie ou directement auprès de l'Inao, à l'occasion de cette nouvelle enquête publique, leurs réclamations individuelles. Par ailleurs, le Service technique a réalisé une étude sur chacune de ces communes afin de vérifier la cohérence des demandes effectuées en 1999, de sortir les parcelles proposées n'ayant plus de vocation viticole et faire de nouvelles propositions d'aménagement de l'aire.

Rappel des 14 communes concernées : Bédar-

rides, Courthézon, Jonquières, Lagarde Paréol, Mirabel aux Baronnies, Pont St Esprit, Puyméras, Sarrians, Sérignan du Comtat, Sorgues, Ste Cécile les Vignes, St Geniès de Comolas et Vacqueyras.

L'analyse des réclamations par l'Inao est en cours de finalisation avec un rapport prévu en septembre 2013 et des parcelles potentiellement classées en appellation Côtes du Rhône pour la récolte 2014.

Le Comité national de février 2012 a également décidé d'abandonner les travaux de délimitation sur les dix autres communes de cette 1<sup>re</sup> tranche et de clôturer, une fois la délimitation parcellaire définitive des 14 communes approuvée par le Comité national, la mission de la Commission d'enquête sur ce dossier dans sa version actuelle.

Concernant les autres demandes d'aménagement interne de l'aire (y compris les dix communes de la 1<sup>re</sup> tranche), les administrateurs du Syndicat général ont décidé de les rouvrir dans le cadre d'une procédure de classement et de déclassement dite "simplifiée". Avec cette nouvelle procédure, seules les parcelles pré-identifiées et listées par le Syndicat général seront étudiées par les experts. Les déclassements ne concerneraient que les zones ayant perdu leur vocation viticole (urbanisation, industrialisation, carrières...), les zones rocheuses, les pentes ne pouvant être aménagées... En revanche, les parcelles de vignes plantées ne seront pas concernées par le déclassement. Compte tenu de l'importance de l'appellation Côtes du Rhône, cette procédure devra être réalisée par tranches et sur plusieurs années. Toute décision relative à ce dossier sera prise en conseil d'administration du Syndicat général.

### Dossiers de demande d'accession en Côtes du Rhône Villages avec nom géographique

Après de longues années d'attente, Gadagne a enfin fait l'objet d'une reconnaissance en tant que nouvelle dénomination géographique pour le Cahier des charges de l'appellation "Côtes du Rhône Villages" (décret du 30 octobre 2012 publié au JO le 1<sup>er</sup> novembre 2012). S'agissant des autres demandes d'accession en CDR Villages avec nom géographique, la Commission d'enquête, présidée par Philippe Biau, a rencontré l'ODG Côtes du Rhône et individuellement l'ensemble des différents porteurs de dossiers : Bourg St Andéol, Nyons, St Hilaire d'Ozilhan, Ste Cécile, Suze et Vaison la Romaine le 4 mai 2012, ainsi que les 2 et 3 avril 2013. L'examen des dossiers est toujours en cours d'instruction.

### Dossier de demande d'accession en Cru

Le dossier de demande d'accession en Cru Cairanne est toujours en cours d'instruction auprès de l'Inao. Le projet de délimitation a été soumis à enquête publique du 20 novembre 2012 au 20 janvier 2013. Les vignerons concernés ont pu faire part de leurs réclamations durant cette période. Les Services de l'Inao examinent actuellement l'ensemble des réclamations individuelles.

### Eaux-de-vie de vins et de marcs des Côtes du Rhône

La aussi, le Syndicat s'est beaucoup investi sur ce dossier durant l'année 2012.

Suite à différentes rencontres avec le Syndicat Interprofessionnel des Eaux-de-Vie de Provence et des Côtes du Rhône (Monsieur Mottet), les Crus des Côtes du Rhône et enfin les services de l'Inao, le Conseil d'administration du Syndicat a validé en 2012 les orientations suivantes :

- Assurer la protection de ce signe de qualité par une demande de reconnaissance en Indication géographique (IG) spiritueuse auprès de l'Inao ;
- Prévoir la gestion de ce signe de qualité par le Syndicat général des Côtes du Rhône via une Section "Eau-de-vie de vins et de marcs des Côtes du Rhône" comprenant l'ensemble des opérateurs concernés ;
- Maintenir une hiérarchisation au sein de ce signe de qualité, c'est-à-dire maintenir la possibilité de faire figurer sur l'étiquette de cette "eau-de-vie" le nom d'un Cru des Côtes du Rhône.

Le projet de Cahier des charges de ces deux Indications géographiques (Eaux-de-vie de vins et de marcs des Côtes du Rhône) est en cours de rédaction par les différents acteurs concernés (Syndicat général, Syndicat interprofessionnel des eaux-de-vie de Provence et des Côtes du Rhône, Syndicats des Crus des Côtes du Rhône, opérateurs et Inao). Il fera l'objet d'une présentation au Conseil d'administration du Syndicat dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2013.

## ACTIONS DE RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

En 2012, le Syndicat général s'est beaucoup investi sur la mise en place et l'obtention d'un nouveau Plan collectif dans le cadre du programme d'aide nationale de l'OCM vitivinicole qui prévoit notamment l'existence de plans collectifs de restructuration du vignoble.

Ce travail a porté ses fruits car depuis début 2013, un nouveau Plan collectif (PCR 2013-2015) a fait l'objet d'un agrément par le Conseil spécialisé du 3 avril 2013 de FranceAgriMer.

Désormais, le Syndicat général est structure porteuse de trois plans collectifs.

Le rôle de la structure porteuse, donc du Syndicat général, est d'assurer la gestion

ties en deux parties : 7 300 €/ha pour les plantations et 700 €/ha pour le palissage sur un fil.

Actuellement, 35 % ont été soldés (retard dû au fait que les palissages peuvent être réalisés jusqu'au 30 juin 2013). Pour les plantations 2013, 253 ha 94 a14 ca ont été enregistrés. Ces plantations bénéficieront d'un supplément d'aide de 2 400 €/ha portant ainsi l'aide à 9 700 €/ha. Les demandes de cautions supplémentaires ont été adressées aux personnes concernées et sont en attente de réception avant le 30 juin ainsi que les pièces justificatives des plantations. Les palissages sur un fil de ces plantations seront réglés à 700 €/ha, soit un total de 10 400 €/ha avec la plantation. Ce Plan est équilibré à ce jour.

#### Plan collectif 2013-2015

Suite à la saisie des dossiers d'inscription, la surface prévisionnelle enregistrée est de 4 386 ha 20 a 59 ca répartis ainsi : 794 ha 61 a 65 ca (18 %) en 2013, 1 761 ha 76 a 58 ca (40 %) en 2014 et 1 829 ha 82 a 35 ca (42 %) en 2015. La répartition est indicative et peut varier d'une année sur l'autre selon les conditions. Ces inscriptions sont en cours de confirmation via le Dossier Unique mis en place par FranceAgriMer et le dépôt des cautions (avance et bonne exécution). Le montant des aides est variable selon les droits utilisés pour les plantations et si le palissage et/ou l'irrigation sont mis en place : 4 800 €/ha pour les plantations réalisées avec d'autres droits que ceux notifiés par FranceAgriMer avant arrachage ; 9 600 €/ha pour les plantations réalisées avec des droits notifiés par FranceAgriMer avant arrachage ; 1 900 € pour la mise en place d'un palissage avec deux fils releveurs et 800 €/ha pour la mise en place d'un système d'irrigation fixe, soit un maximum de prime globale de 12 300 €/ha.

## ACTIONS DE DÉFENSE ET CONSEIL JURIDIQUE

### Défense des terroirs

Le Syndicat général a pour mission de "Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir". À ce titre, il veille à ce que des infrastructures, projets d'aménagement et documents d'urbanisme ne portent pas atteinte à l'aire d'appellation, aux conditions de production ou à l'image des AOC des Côtes du Rhône. Dès lors, le Service juridique s'applique à

assurer, en concertation avec les syndicats locaux, la préservation des terroirs viticoles des aires AOC des Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, ainsi que celle des Crus des Côtes du Rhône à la demande des Syndicats (ODG) concernés. Les principaux dossiers de protection des terroirs traités en 2012 par le Syndicat général sont résumés dans le tableau 1.

### Protection du nom

Dans le cadre de sa mission visant à protéger le nom "Côtes du Rhône", le Syndicat général s'est attaché en 2012 à engager, en concertation avec l'Inao, les actions résumées dans le tableau 2.

Par ailleurs, il effectue également une veille et réagit, en concertation avec les ODG de Cru, aux atteintes constatées sur le nom des Crus des Côtes du Rhône (cf. page 9).

### Conseil juridique aux vignerons

Le Service juridique du Syndicat général répond aux questions des adhérents dans les domaines suivants :

- Conseils en droit vitivinicole ;
- Conseils en droit rural (fermages, métayage...), droit de l'environnement (ICPE...), et questions foncières (remembrement, expropriations...);
- Conseils en droit social (embauche, contrat de travail, obligations de l'employeur, salaires...);
- Conseils en droit commercial (étiquetage, réglementation douanière, législation française, communautaire et internationale en droit commercial, aide à la rédaction de documents administratifs et commerciaux, surveillance de marques...). À noter que les conseils juridiques relatifs à la commercialisation sont, pour partie, réservés aux adhérents du Service de conseil juridique à la commercialisation (cf. le paragraphe sur les Prestations de service).

Ainsi, au total, le Service juridique a délivré près de 500 conseils au cours de l'année 2012.

## « Les trois Plans Collectifs permettront de restructurer plus de 6 000 ha sur la Vallée du Rhône. »

collective de ces plans, d'accompagner les vignerons dans la gestion individuelle des dossiers et de veiller à l'équilibre des engagements individuels et collectifs, le tout sous le contrôle de FranceAgriMer qui instruit, réalise les contrôles et paie les actions réalisées.

Les trois Plans Collectifs permettront de restructurer plus de 6 000 ha sur la Vallée du Rhône pour un montant d'aide global de près de 76 millions d'euros.

### Le point sur les Plans collectifs (au 30 mai 2013)

#### Plan collectif 2009-2012

Ce Plan porte sur 1 394 ha 56 a 73 ca. Les arrachages ont fait l'objet d'un paiement à 2 700 €/ha et sont soldés. Les plantations 2011 ont également fait l'objet d'un paiement à 11 600 €/ha pour 843 ha 04 a 64 ca. Les plantations 2012 sont en cours de traitement pour 551 ha 52 a 09 ca. Les primes sont réparties en deux parties : 8 300 €/ha pour la plantation et 3 300 €/ha pour le palissage sur un fil. Actuellement, 42 % ont été soldés (retard dû au fait que les palissages peuvent être réalisés jusqu'au 30 juin 2013). Ce Plan est équilibré à ce jour.

Les cautions seront libérées lorsque l'ensemble des plantations et des palissages du Plan seront payés.

#### Plan collectif 2010-2013

Ce Plan porte sur 609 ha 21 a 94 ca. Les arrachages ont fait l'objet d'un paiement à 1 000 €/ha et sont soldés. Les plantations 2012 sont en cours de traitement pour 355 ha 27 a 80 ca. Les primes sont répar-





**TABLEAU 1 - DOSSIERS DE PROTECTION DU TERROIR TRAITÉS EN 2012 PAR LE SYNDICAT GÉNÉRAL**

Commune	Nature du projet	Avis rendu et actions engagées
Avignon	Demande d'autorisation d'exploiter une ICPE - Demande d'autorisation d'exploiter une installation au titre de la rubrique 2221 de la nomenclature des installations classées	Avis favorable
Sainte Cécile les Vignes	Élaboration PLU	Avis favorable
Vacqueyras	Élaboration PLU	Avis favorable
Tresques	Demande d'autorisation d'exploiter une ICPE Sarl Dumas Récupération – Création d'un centre de tri de déchets de métaux et de dépollution de véhicules hors d'usage	Avis favorable
Cavillargues	Élaboration PLU	Avis défavorable
Courthézon	Demande de suppression d'une décharge sauvage	Sollicitation auprès de la mairie et du préfet
Orange	Élaboration PLU	Avis réservé
Tulette	Élaboration PLU	Remarques en réunion des PPA
Gaujac	Élaboration PLU	Avis réservé
Vacqueyras	Demande d'autorisation d'exploiter une ICPE - Demande d'autorisation à titre de régularisation pour exploiter une installation de préparation et de conditionnement de vin au titre de la rubrique 2251 de la nomenclature des installations classées "préparation et conditionnement de vins" d'une capacité supérieure à 20 000 hl	Avis favorable
Tournon	Élaboration PLU	Avis réservé
Crozes Hermitage	Implantation d'une antenne TNT	Recours gracieux et contentieux
Chusclan	Élaboration PLU	Avis réservé
Saint Julien de Peyrolas	Modification PLU	Avis favorable
Suzette	Élaboration carte communale	Avis favorable
Vedène	Élaboration PLU	Avis favorable
Rochegude	Élaboration PLU	Avis défavorable
Mornas	Élaboration PLU	Avis favorable
Vaison la Romaine	Demande d'autorisation d'exploiter une ICPE	Avis favorable
Courthézon	Élaboration PLU	Avis défavorable + Demande de saisine du ministre (Article L643-4)
Bouchet	Élaboration PLU	Avis favorable
Sérignan	Élaboration PLU	Remarques en réunion des PPA
Fournès	Projet d'implantation d'un village de marques	Avis réservé
Orange	Demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes	Avis défavorable
Piolenc	Création d'une bretelle de sortie sur l'A7 à Piolenc (Autoroute A7 Bollène-Orange)	Avis favorable
Vedène	Demande d'autorisation d'exploiter pour l'ensemble des activités exercées sur le site 649, avenue Vidier – 84270 Vedène – et extension de la plateforme de traitements et de valorisation des mâchefers de Vedène. (Sté Novergie)	Avis favorable
Camaret sur Aigues	Élaboration PLU	Avis favorable
Saint Laurent La Verdène	Demande d'autorisation d'exploiter une carrière	Pas de suite donnée à ce dossier en raison du peu d'impact sur l'AOC CDR
Vinsobres	Modification du PLU n°3	Avis favorable
Gard rhodanien	Projet Eridan : Implantation d'une canalisation de transport de gaz	Échange régulier avec le maître d'ouvrage - Réunions en préfecture Réunions terrain - Echanges avec la chambre d'agriculture 30 - Participation aux réunions d'information - Avis réservé émis à l'Inao sur tronçon du plateau de Costebelle
Orange -Châteauneuf du Pape	Autorisation d'exploiter les carrières SCV et Lafarge Granulats sur le massif du Lampourdier	Contentieux devant le Tribunal administratif

**TABLEAU 2 - DOSSIERS DE PROTECTION DU NOM TRAITÉS EN 2012 PAR LE SYNDICAT GÉNÉRAL**

En France et dans l'Union européenne	
IGP Bouche du Rhône	Contentieux engagé devant le Conseil d'Etat - Accord amiable
Marque communautaire « Rhone Signature »	Demande à l'opérateur de retirer sa demande d'enregistrement
États Unis	
Marque "Consilience Rhone Ryder"	Opposition à l'enregistrement de cette marque aux États-Unis - Suite à cette action, retrait de la marque par le déposant
Marque "Lhone Rhone"	Courrier en vue de trouver un accord amiable - Proposition d'accord amiable en cours
Marque "Rhone de Robles"	Courrier en vue de trouver un accord amiable - Proposition d'accord amiable en cours
Marque "Rhone Rangers"	Courrier en vue de trouver un accord amiable
Chine	
Dépôt de marque "Rhône rouge"	Action en opposition au dépôt de la marque
Dépôt de marque en Chine du nom "Côtes du Rhône"	Action en opposition au dépôt de la marque
Marque n° 10177057 figurative "Vallée du Rhône" caractères chinois	Action en opposition à la marque
Marque n° 10177066 figurative "Côtes du Rhône" en caractères chinois	Action en opposition à la marque
Marque n° 3199582 "Côtes du Rhône" en caractères chinois	Action en annulation
Marque n° 8949017 figurative "Vallée du Rhône" caractères latins	Action en annulation
Marque n° 8949010 figurative "Vallée du Rhône" caractères chinois	Action en annulation
Marque n° 8949023 figurative "Vallée du Rhône du soleil" caractères chinois	Action en annulation

## ACTIONS DE VALORISATION ET DE PROMOTION DES CÔTES DU RHÔNE

Durant l'année 2012, six Sections promotion interprofessionnelles Côtes du Rhône/CDR Villages ont été organisées par Inter Rhône pour définir les actions de promotion à mettre en œuvre en France et à l'export. Comme chaque année, les vigneron désignés par le Syndicat général y ont siégé sous la présidence de Denis Alary.

Ce dernier a lui-même participé aux trois réunions de la Commission promotion d'Inter Rhône (qui rassemble l'ensemble des appellations rhodaniennes) pour représenter les Côtes du Rhône/CDR Villages. À l'initiative du Syndicat, les réunions de Section ont fait l'objet d'une préparation entre vigneron. De plus, un séminaire de réflexion d'une journée a été organisé le 16 janvier 2012 à la Maison des vins de Tain l'Hermitage en présence des responsables de Services d'Inter Rhône.



## ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'ensemble de l'activité du Service communication a été fortement marqué, durant l'année 2012, par la mise en œuvre du Système de management par la qualité pour l'obtention de la certification Iso 9001/2008 (cf. page 10). Dans le cadre de cette certification, le Service Communication a notamment réalisé le "Manuel Qualité" ainsi que la mise en forme du questionnaire "Écoute client".

Publications éditées par le Syndicat général

### → Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est

Durant l'année 2012, 22 éditions du "Vigneron des Côtes du Rhône" ont été expédiées aux 3 200 abonnés. À cela s'ajoutent un Cahier spécial "Protection du vignoble" en avril et un hors-série "Plantation" en octobre. De plus, pour la première fois, un rapport d'activité portant sur les actions du Syndicat général en 2011 a été réalisé et diffusé aux délégués à l'assemblée générale, aux abonnés du Vigneron ainsi qu'auprès d'organismes, d'élus et de médias.

Comme chaque année, *Le Vigneron* a relaté l'actualité viticole régionale et nationale, l'action des Services du Syndicat général et d'Inter Rhône, publié des dossiers de référence (déclaration de récolte, de stock, emploi des vendangeurs, Spécial vendanges, négocia-

tions commerciales sur le millésime, Plans de restructuration du vignoble...).

Enfin, de nombreux articles ont été consacrés à la réglementation, à la technique (viticole et œnologique) mais aussi à la vie du vignoble rhodanien.

À noter que l'imprimeur du Vigneron depuis 1997 (Laffont à Avignon) a cessé son activité en décembre 2012 (liquidation judiciaire). Après un appel d'offre, un nouvel imprimeur a été choisi pour 2013 (Rimbaud à Cavaillon).

### → Informations syndicales

Huit éditions de la newsletter "L'information syndicale du vigneron des Côtes du Rhône" ainsi que six messages spécifiques (irrigation, calamités agricoles...) ont été envoyés par mail durant l'année 2012. Les destinataires de ces informations sont les opérateurs habilités Côtes du Rhône et CDR Villages dont l'adresse mail est renseignée dans la base de données du Syndicat (soit environ 2 500 personnes au total).

L'envoi par mail permet une réactivité très élevée à un moindre coût. C'est pourquoi il est très important que le Syndicat général dispose des adresses mails de ses adhérents. En aucun cas, il ne diffusera ce fichier à un tiers.

### → Un nouveau site Internet : [www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com)

Le site Internet historique du Syndicat général depuis les années 2000 (monAOC.com) étant devenu obsolète, il a été décidé de le renouveler totalement en changeant

l'adresse pour la mettre en adéquation avec les adresses mails du Syndicat (syndicat-cotesdurhone.com). Un cahier des charges a été réalisé précisant l'ensemble des fonctionnalités attendues pour le nouveau site et un appel d'offres a été lancé auprès de cinq sociétés spécialisées. Après étude des devis, il a été décidé de retenir la société iD2i basée à Avignon. Durant l'année 2012, le Service communication s'est beaucoup investi dans la réalisation du nouveau site : définition de l'architecture, des fonctionnalités, création des maquettes des pages, sélection des documents... Le nouveau site a été mis en ligne le 2 avril 2013.

### Réunions et courriers d'information à destination des vigneron

Durant l'année 2012, trois séries de réunions de secteur à l'intention des vigneron ont été organisées par le Service administratif du Syndicat :

- 18 et 19 octobre 2012 : trois lieux, thème principal : Le point sur les vendanges et négociation commerciale.
- 10 et 11 janvier 2013 : quatre lieux, thème principal : Le gel d'hiver et les actions conduites.
- 14 et 15 mars 2013 : trois lieux, thème principal : Les Plans collectifs et la restructuration du vignoble.

Par ailleurs, le Service administratif a envoyé un certain nombre de documents (courriers ou mails selon les cas) : rapport d'activité 2012, registres de cave, note sur les vins primeurs, vœux du Syndicat...

**Le nouveau site du Syndicat Général est en ligne depuis le 2 avril 2013.**



## Relations presse et relations publiques

Comme les années précédentes, le Syndicat général a noué des partenariats avec la presse quotidienne régionale.

- Un numéro spécial de *La Provence* a été réalisé le 18 mai 2012 à l'occasion de la Fête de la vigne et du vin. Il a été diffusé en accompagnement de l'édition d'Avignon, dans les caves du Vaucluse et a été envoyé par courrier à un fichier de 500 personnalités (élus, médias, organismes divers...).
- *La Dauphiné* a publié une pleine page sur l'activité du Syndicat et la situation des Côtes du Rhône le 2 juillet 2012 dans ses éditions du Haut-Vaucluse, d'Avignon et Carpentras. Le journal a été envoyé à un fichier sélectionné d'environ 300 personnalités (élus, médias...).

Par ailleurs, trois communiqués de presse ont été envoyés (nomination de Philippe Pellaton à la présidence du Comité régional de l'Inao le 17 février, réélection de Philippe Pellaton à la présidence du Syndicat géné-

ral le 27 mars et envoi du rapport d'activité du Syndicat le 17 juillet). Les médias ont enfin été conviés à participer à une rencontre avec le nouveau préfet de Vaucluse dans les caves le 3 octobre.

À noter que le Syndicat a fait l'objet de 98 parutions dans la presse : 43 dans la presse quotidienne régionale, 18 dans la presse agricole et viticole régionale, 17 dans la presse nationale viticole ou agricole, 2 dans des télévisions ou radios et 19 sur d'autres supports.

## Partenariats avec d'autres organismes

Après les Chambres d'agriculture du Gard (en 2009) et de l'Ardèche (en 2010), le Syndicat général a signé une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Drôme au début de l'année 2012. Ces conventions ont pour but d'instaurer une meilleure concertation sur les dossiers de protection du terroir (gazoduc, gaz de schistes, panneaux photovoltaïques...).

Par ailleurs, la mise en place de la Charte d'installation en Côtes du Rhône destinée aux Jeunes vigneronnes a fait l'objet de deux signatures officielles avec les représentants des Jeunes agriculteurs du Gard (25 janvier 2012) et du Vaucluse (3 février 2012).

Le but de la Charte est d'instaurer un meilleur accompagnement du jeune vigneron en phase d'installation (désignation d'un référent, audit de l'exploitation au niveau de l'encépagement, aide à l'installation par



le biais d'une réduction de la cotisation ODG, abonnement gratuit au "Vigneron" durant deux ans).

Enfin, deux autres partenariats importants ont été signés en 2012 :

- Le 1<sup>er</sup> février 2012 à la Maison des vins d'Avignon, une convention a en effet été signée avec les responsables des trois Caisses régionales du Crédit agricole intervenant sur l'aire d'appellation Côtes du Rhône. Son objectif est de développer un partenariat constructif entre les deux structures avec la désignation d'un interlocuteur unique représentant les différentes Caisses.

- Le 3 juillet 2012 à la Maison des vins d'Avignon, une convention "Assurance récolte" a été signée avec Groupama Méditerranée. Son objectif est d'inciter les vigneronnes (en particulier de la Drôme et du Vaucluse) à s'assurer contre les aléas climatiques. Elle permet notamment l'obtention de tarifs préférentiels et une indemnisation différenciée selon le type d'AOC produite.

## PRESTATIONS DE SERVICE ASSURÉES PAR LE SYNDICAT GÉNÉRAL

### Conseil juridique à la commercialisation

Le Service Conseil à la commercialisation du Syndicat général compte 114 adhérents. Il leur apporte des conseils juridiques et réglementaires concernant la commercialisation des vins.

À ce titre, il a trois grandes missions :

- Un Service "Aide juridique" : accès à la

Un numéro spécial de *La Provence* a été réalisé le 18 mai 2012 à l'occasion de la Fête de la vigne et du vin.

## Optimisez la gestion sociale de votre entreprise

...faites appel à notre Service Paie-Ressources humaines



Incaration Marin

**Simplifiez-vous la paie** > Veille de la législation > Réalisation des bulletins de salaire, > Déclarations sociales... > Gestion des temps de travail (temps partiel modulé, annualisé...)  
**Gérez au mieux vos ressources humaines** > Droit du travail, suivi des conventions collectives applicables > Gestion du personnel (embauche, contrat...) > Représentation du personnel (délégués, CE...), obligations légales...

**Nous vous garantissons une qualité de service à un coût maîtrisé**  
 > Veille réglementaire permanente > Une équipe qualifiée et expérimentée  
 > Aucun investissement humain et matériel

N'hésitez pas à nous contacter, une étude gratuite vous sera proposée...

Appelez au 04 90 27 24 68



Maison des vins, 6, rue des Trois Faucons, 84024 Avignon Cedex 1. Tél. 04 90 27 24 68  
 Fax 04 90 27 24 60, e-mail : l.marin@syndicat-cotesdurhone.com



législation française, communautaire et internationale, aide à la rédaction de documents administratifs et commerciaux ; conseil en matière de moyens de paiement.

- Un Service "Assurance-crédit" : adhésion au contrat collectif d'assurance-crédit (Grou-pama depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012). Le Service assure la gestion administrative de ce contrat pour le compte des assurés.
- Un Service "Surveillance de marques" : surveillance des marques valablement enregistrées ; conseil en matière de droit des marques ; recherche et tri des marques pertinentes.

### Service Paie et Ressources humaines

Le Service Paie compte 10 adhérents (4 caves coopératives, 3 filiales, 1 exploitant agricole) au titre de l'année 2012. La planification de trois nouvelles adhésions pour l'année 2013 a été arrêtée.

Ce Service assure, outre la production des bulletins de paie (déclarations sociales, suivi des temps de travail, gestion des absences...), une veille de la législation sociale.

Fin 2012, une réflexion sur la mise en place d'une prestation "Ressources humaines" a débuté. Cette prestation RH, complémentaire du Service Paie, propose un accompagnement dans l'administration du personnel :

- Rédaction des contrats de travail : CDI, CDD, temps partiel, clauses particulières, rémunérations variables...
- Recherche d'aides à l'embauche : exonérations de charges sociales, dossiers de subventions et dispositifs d'aide à l'embauche.
- Accomplissement des obligations sociales : règlement intérieur, élections des représentants du personnel, DUER, fiches pénibilité...

- Gestion des contentieux (avertissements, transactions, licenciements).

### Appui administratif aux Concours

Le Syndicat général apporte un appui à l'organisation administrative des Concours de Tulette (Côtes du Rhône) et Vinsobres (CDR Villages et Crus).

Il établit la liste des producteurs/vinificateurs concernés (1 320 pour Tulette et 1 219 pour Vinsobres), expédie les documents (lettre, programme, bulletin d'inscription), réceptionne, enregistre et contrôle les inscriptions. Il établit les étiquettes pour les prélèvements et l'anonymat des échantillons ainsi que les fiches de prélèvement par exploitation.

Le Syndicat participe à l'anonymat du concours de Vinsobres, il est présent le jour de la dégustation pour l'enregistrement des médailles, l'impression des diplômes et du palmarès. Enfin, il édite les factures pour les deux concours.

Par ailleurs, il dresse également la liste des embouteilleurs (1 185 en 2012) pour le Concours de Vacqueyras, celle des producteurs vinificateurs gardois en Côtes du Rhône, CDR Villages et Crus (294) pour le CDJA du Gard. Les organisateurs fournissent des enveloppes fermées sur lesquelles le Syndicat colle les étiquettes-adresses avant de les expédier.

### Gestion des identifications

En 2012, le Syndicat général a réalisé, en prestation de service, la gestion de l'identification des opérateurs de la plupart des Crus des Côtes du Rhône (tous sauf Châteauneuf du Pape, Tavel, Rasteau et Vacqueyras) et des AOC Clairette de Bellegarde, Costières de Nîmes, Grignan les Adhémar

et Côtes du Vivarais. Actuellement, environ 8 000 opérateurs sont identifiés.

Le Syndicat a pour mission de suivre les modifications de ces opérateurs (changement d'activité, de raison sociale, de lieu de vinification...).

Une fois l'information réceptionnée et saisie, il la transmet à l'ODG concerné et/ou à l'OIVR ou directement à l'Inao (cessation d'exploitation...).

Le Syndicat doit aussi informer chaque ODG de tout nouvel opérateur identifié. L'ODG doit assumer la demande d'habilitation et tenir la liste de ses opérateurs habilités à jour.

Enfin, il établit avant les vendanges la liste des opérateurs identifiés par AOC et l'adresse aux ODG concernés afin de noter éventuellement toute modification à réaliser.

**Franck Alexandre (SGV) et Christophe Charransol (JA 84) ont signé la "Charte d'installation en Côtes du Rhône" le 3 février 2012.**

### Contrôle interne au vignoble

En 2012, deux Crus méridionaux ont confié en prestation de service la réalisation de leur contrôle interne "vignoble" au Service technique du Syndicat général qui met ainsi à la disposition de ces ODG son expertise et sa compétence.

## ACTIONS DU SERVICE DÉDIÉ AUX CRUS DES CÔTES DU RHÔNE

Mis en place en 2011, ce Service dédié est maintenant opérationnel et apporte un appui aux Organismes de Défense et de Gestion des Crus dans leur fonctionnement quotidien. Pour l'année 2012, les principales activités du Service ont été les suivantes.

- Protection des terroirs et défense du nom des AOC de Crus. En étroite relation avec le Service juridique du Syndicat général, plusieurs dossiers ont été ouverts concernant la protection des terroirs (délimitation de l'AOC Saint Joseph, projet d'implantation d'une antenne TNT sur les coteaux de l'Hermitage, avis rendu dans le cadre de différents documents d'urbanisme) et concernant la défense des Crus face aux usurpations de nom en France ou à l'étranger. Ainsi, en 2012, une dizaine d'actions relatives à la défense des noms "Hermitage" et "Côte Rôtie" ont été engagées par le Service juridique.
- Appui à la rédaction des Plans d'inspection et des Grilles de traitement des manque-





**Le Syndicat général est le premier syndicat viticole à être certifié Iso 9001/2008 pour l'ensemble de ses missions.**

ments pour les Crus. Rédaction d'un tableau de synthèse concernant les replis des Crus.

- Gestion opérationnelle d'actions pour les Crus (signalétique de l'appellation Saint Joseph, cartographie des sols des AOC Saint Joseph et Cornas, études de zonage des potentialités viticoles agronomiques et paysagères des AOC Saint Péray et Cornas).
- Suivi du potentiel de production des Crus septentrionaux (dépôt des demandes de contingent de plantation et rédaction des critères d'attribution). Réflexion concernant la réalisation d'une étude de l'inventaire du potentiel de production des Crus et la mise en place d'une base de données SIG.
- Suivi du projet de classement des coteaux de l'Hermitage. Après plusieurs années d'étude, ce projet a abouti avec le classement, au titre du Code de l'environnement, du site des coteaux de l'Hermitage le 5 juin 2013.
- Rédaction de la dérogation concernant les traitements par hélicoptère pour les Crus septentrionaux (coordination des différents utilisateurs, relations avec les services de l'État - préfetures, DDT, DRAAF-, relations avec les syndicats apicoles et les associations de protection de l'environnement). Participation à une rencontre avec la DGAL sur cette question en novembre 2012.
- Relation avec les organisations de la filière

et les organisations institutionnelles (Comité de pilotage vitivinicole Rhône-Alpes, OIVR, Inao, DGDDI, DGCCRF).

- Diffusion d'informations (lettre d'information, évolutions réglementaires, actualités spécifiques pour les Crus) et rédaction d'articles dans *Le Vigneron*.
- Mise en place d'une réflexion concernant la hiérarchisation des Côtes du Rhône dans la partie septentrionale.
- Diffusion des mesures de campagne pour la récolte 2012, validées pour l'ensemble des Crus, sous forme d'un tableau de synthèse. Rédaction des demandes d'enrichissement pour les Crus septentrionaux.
- Représentation du Syndicat général lors des assemblées générales des Crus.
- Organisation de la Commission des Crus (une réunion en 2012 sur Tain l'Hermitage).
- Secrétariat pour les Crus septentrionaux (envoi de convocations, gestion des appels de cotisations, suivi de la comptabilité, organisations de réunions diverses, envoi et saisie des déclarations de revendication).
- Gestion de l'antenne du Syndicat général sur Tain l'Hermitage. Les nouveaux locaux de la Maison des vins de Tain ont été inaugurés le 2 mars 2012.
- Organisation d'une journée de visite des Côtes du Rhône septentrionales dans le cadre du congrès du Cervim, le 8 novembre 2012.
- Présentation de l'organisation de la filière viticole des Côtes du Rhône (élèves sommeliers de Tain l'Hermitage, Isara Lyon, CFA Grenoble, MRF Anneyron, délégation chinoise du Guizhou)

## ACTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DU SYNDICAT GÉNÉRAL

### Obtention de la certification Iso 9001

Au début de l'année 2011, le Syndicat général s'est lancé dans une démarche de Système de management de la qualité en vue de l'obtention de la certification Iso 9001/2008. Il a été accompagné dans cette démarche par le cabinet spécialisé TerraSyrah.

La démarche s'est donc poursuivie en 2012, notamment par la tenue d'un Comité de pilotage mensuel, des réunions de sensibilisation des salariés, la rédaction d'un grand nombre de documents, la mise en place d'indicateurs, la tenue d'une Revue de direction, la formation

d'auditeurs internes qui sont intervenus dans chacun des Services, la rédaction d'un Manuel qualité...

L'audit général des Services mené par le Bureau Veritas en décembre 2012 a donné un avis favorable à cette certification qui est devenue officielle le 17 avril 2013.

### Mise en place d'une "Écoute client"

L'engagement du Syndicat général dans la certification Iso 9001/2008 a entraîné la mise en place d'une "Écoute client" destinée à recueillir les avis des vignerons adhérents et améliorer ainsi les services. Pour cela, un questionnaire de satisfaction couvrant l'ensemble de l'activité du Syndicat a été mis au point. Depuis juin 2012, il est distribué lors des audits réalisés dans le cadre du contrôle interne au vignoble. L'ensemble des vignerons audités avant cette date en 2012 et durant les années 2010 et 2011 ont reçu le questionnaire par courrier. À fin 2012, sur environ 1900 questionnaires diffusés, 200 ont été retournés qui font l'objet d'un traitement quantitatif et qualitatif.

### Le rôle du Service administratif

Le Service administratif du Syndicat général est venu en appui sur de nombreux dossiers durant l'année 2012 : procédure calamités agricoles, gestion des dossiers "Dégâts de gel", saisie des déclarations de stock, envoi des appels à cotisation, envoi des documents "Affectation parcellaire des CDR Villages" avec gestion et saisie des retours, envoi et saisie des retours des questionnaires de satisfaction "Écoute client". L'organisation de réunions et l'envoi de courriers/emails/fax (et leur gestion administrative) ont représenté une part importante de son activité.

Par ailleurs, parmi ses autres missions, citons notamment l'organisation de manifestations thématiques ou de réceptions ponctuelles, notamment les réunions de secteurs. Il veille également au respect des impératifs statutaires, des obligations annuelles (en 2012, 11 réunions de Bureau, 4 Conseils d'administration, 2 assemblées générales + les réunions des Commissions du Syndicat...). Il garantit également la bonne tenue des registres, la représentation au sein des organes de décision et auprès de divers organismes.

Enfin, il a en charge d'assister et seconder le président et le directeur dans leurs fonctions, d'assurer la planification et la gestion courante de leurs activités et de celles du Syndicat.

## APPUX AUX ACTIONS RÉGIONALES ET NATIONALES



Le Syndicat général est fortement engagé dans différentes actions aux côtés de la Confédération nationale des vignerons d'appellation (Cnaoc) et de son relai régional, la Fédération régionale des vins du Sud-Est (Fraoc). À ce titre, il a participé à de nombreux dossiers en 2012.

### Contrôle des superficies plantées en vigne

Le dossier du contrôle des superficies plantées en vigne par les Douanes a trouvé son aboutissement en 2012. Deux rencontres (9 mai et 1<sup>er</sup> juin) entre la Cnaoc et la DGDDI ont permis en effet de trouver un accord. Ainsi, il a été acté que la superficie à prendre en compte dans le CVI (Casier viticole informatisé) était bien la superficie cadastrale et que si une anomalie était constatée (présence de bois, de bâtiments... en lieu et place de vignes), les agents des Douanes pouvaient procéder au remesurage des parcelles par GPS en intégrant dans les superficies plantées les tournières plus les éléments constitutifs du patrimoine viticole (talus, fossé, haies, capitelles, mazets...). Le remesurage est devenu ainsi l'exception. La DGDDI a par la suite confirmé cette position par écrit, le Syndicat général reste néanmoins en veille pour vérifier que cette doctrine administrative est bien appliquée par les services.

### Combat pour le maintien des droits de plantation

En 2012, la mobilisation de la filière viticole française et européenne pour le maintien de la régulation du potentiel de production viticole a atteint son apogée. Le Syndicat général a participé activement aux actions menées tout au long de l'année par la Cnaoc, Efov (Fédération européenne des

vins d'AOC) et les fédérations régionales : mobilisation des collectivités territoriales via une pétition, sensibilisation des députés, sénateurs et députés européens, articles dans la presse locale, régionale et nationale... Face à la pression politique et médiatique, et après plusieurs mois d'intense mobilisation, la Commission européenne a décidé en décembre 2012 de réintroduire un outil de régulation du potentiel de production viticole en Europe. La vigilance reste de mise en 2013, car au-delà d'un simple outil de régulation, il faut veiller à obtenir l'outil de régulation dont les vignerons ont réellement besoin.

### Vin & Société contre la taxation du vin

Vin & Société a une nouvelle fois défendu les intérêts de la filière viticole en 2012. Dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2013, le gouvernement a en effet réfléchi à la possibilité d'augmenter la fiscalité afférente au vin. La Cnaoc et Vin & Société ont dû dès lors agir pour éviter que ce soient le vin et les produits vitivinicoles qui en fassent les frais. Le Syndicat général a été très actif auprès des parlementaires de la région et les a alertés sur les risques induits par une augmentation de la fiscalité. Les représentants des vignerons ont fait savoir qu'ils n'accepteraient jamais une telle augmentation sous couvert de santé publique. Après des échanges

houleux entre l'Assemblée nationale et le Sénat, le PLFSS a été adopté définitivement le 3 décembre sans aucune augmentation de la fiscalité du vin. Cependant, le débat sur la participation de la filière à l'effort national reste posé pour le gouvernement et de nouvelles discussions sont à prévoir en 2013. À noter enfin l'élection en 2012 de Joël Forgeau à la présidence de Vin & Société et la prise de fonction d'Audrey Bourolleau à la direction.

### Négociations de la prochaine Pac

En 2012, les négociations sur la prochaine Politique agricole commune (Pac) ont débuté. Dès les premières discussions au Parlement européen en septembre, la filière viticole à travers la Cnaoc a fait valoir ses intérêts. Deux grands dossiers ont été portés par la Confédération : le maintien de la régulation du potentiel de production en viticulture et le maintien du budget de la Pac et de l'enveloppe nationale viticole. En France, le Conseil spécialisé Vin de FranceAgriMer a validé en décembre le projet de programme national viticole pour les années 2013 à 2018. Mais la diminution du budget de la Pac risque d'entraîner la diminution du budget dévolu à la viticulture via les enveloppes nationales. Il pèse aussi un autre risque sur le devenir de cette enveloppe nationale : la possibilité d'un transfert total ou partiel du programme national viticole vers l'enveloppe horizontale des paiements directs. Les autres filières agri-

## Avec vous, au quotidien,

notre Service de conseil juridique à la commercialisation des vins



Anais Bruhnet-Huysmans

**Vous avez besoin** de conseils réglementaires pour commercialiser vos vins en France et à l'export.

**Vous désirez connaître** les régimes d'importation mis en place par les pays étrangers à l'Union européenne.

**Vous hésitez** sur les termes d'un contrat avec vos partenaires [agent commercial, importateur étranger...]

**Vous recherchez** une assurance crédit France et export à des tarifs négociés.

**Vous souhaitez** faire surveiller vos marques déposées.

Le Service de conseil juridique à la commercialisation des vins du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône peut vous aider. Il a été créé spécialement pour les entreprises des Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône.

Appelez au 04 90 27 24 62



Maison des vins, 6, rue des Trois Faucons, 84024 Avignon Cedex 1. Tél. 04 90 27 24 62  
Fax 04 90 27 24 60. e-mail : a.bruhnet@syndicat-cotesdurhone.com



« L'année 2012 a été marquée par le renouvellement des membres de l'Inao. Christian Paly a été nommé président du Comité national vin et eaux-de-vie. Philippe Pellaton a été nommé président du Comité régional Vallée du Rhône. »

coles qui émargent exclusivement aux paiements directs et ne bénéficient pas de soutiens spécifiques demanderaient alors au ministère de transférer une partie du programme viticole vers les paiements directs. Dans ce cas, ce serait d'autant moins de soutiens pour la restructuration du vignoble, les investissements et la promotion. La Cnaoc, tout comme le Syndicat général des Côtes du Rhône, a dû rappeler à plusieurs reprises que le programme national viticole constituait la priorité absolue de la filière et a demandé au ministère de l'Agriculture de tout faire pour assurer sa pleine réalisation.

**Volume complémentaire individuel (VCI)**

Le Comité national AOC viticoles de l'Inao a rendu un avis favorable le 14 février 2013 sur le projet de décret permettant l'application d'un système de mise en réserve de vins à l'ensemble des vins blancs secs tranquilles (VCI ou Volume complémentaire individuel).

Ce texte fait suite au dispositif expérimental mis en place sur les AOC du Chablisien depuis la campagne 2005/2006. Ce dispositif d'assurance récolte entrera en vigueur dès la publication du décret permettant son application.

Le VCI permet aux producteurs de produire au-delà du rendement annuel dans la limite du rendement butoir. Ceci afin de constituer un volume individuel pouvant être mobilisé ultérieurement en cas de récolte déficiente sur le plan qualitatif et quantitatif.

Les ODG qui en feront la demande auprès de l'Inao devront consulter les Interprofessions pour avis. Pour bénéficier d'un VCI, les appellations devront être inscrites sur une liste nationale. L'ODG fera une demande chaque année après les vendanges.

Depuis 2010, une expérimentation VCI est également en cours pour les vins rouges

dans le Bordelais pour une durée probable de cinq ans. L'essai concerne plusieurs appellations de la région. Des demandes d'expérimentation du système sont en cours pour les vins rosés.

**Nominations à l'Inao**

L'année 2012 a été marquée par le renouvellement des membres de l'Inao. Christian Paly a été nommé président du Comité national vin et eaux-de-vie.

Philippe Pellaton a été nommé président du Comité régional Vallée du Rhône.

Mireille Reynaud, Gilles Barge, Joël Durand, Philippe Faure, Stéphane Aymard, Alain Ignace et Jean Louis Labaume ont été nommés en qualité de représentants professionnels de la production. Michel Chapoutier, Jean Pierre Durand, Jacques Grange, Nicolas Jaboulet, Frédéric Lavau, Etienne Maffre, Marc Perrin et Guy Sarton du Jonchay ont été nommés en qualité de représentants professionnels du secteur du négoce.

**Fonctionnement et avenir de l'Inao**

En 2012, un dialogue plus fourni entre l'Inao et la Cnaoc s'est instauré. Plusieurs réunions ont permis de faire état des difficultés rencontrées en raison de la réforme des AOC. Les syndicats ont dû se restructurer, adapter leur fonctionnement aux exigences de la réforme, apprendre à travailler avec des organismes extérieurs de contrôle (organismes certificateurs ou organismes d'inspection). Cela s'est fait dans l'intérêt des vigneron et a donné de la crédibilité à un système de contrôle devenu indépendant.

Les discussions au niveau national étaient alimentées par les demandes des ODG en attente de simplification des procédures administratives. Elles avaient en particulier pour objectif d'arriver collectivement à une application plus appropriée et pragmatique du contrôle. Le but de ces discussions était également de parvenir à la définition d'une stratégie de protection des appellations par l'Inao.

Fédérés au sein de la Cnaoc, les ODG ont fait de nombreuses propositions pour conforter l'avenir de l'Inao. Le Syndicat général des Côtes du Rhône a rappelé son fort attachement à l'Institut, outil capital des AOC.

Des efforts budgétaires ont été demandés aux vigneron avec l'augmentation de 0,03 euros/hl des droits. Ces efforts ne doivent pas rester vains. Le Syndicat général attend de l'Institut une réorientation, notamment sur sa mission de protection. ■

Bulletin d'Abonnement



Nom, Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Contributions à la loi, voir chapitre 1 du règlement de la manifestation rétrospective de la Cnaoc.

**Pour 47€ profitez de notre offre exceptionnelle et abonnez-vous** pour un double service d'information. "Le Vigneron" + notre site internet [www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com)

- OUI, je m'abonne au "Vigneron"** un an pour seulement 47 € TTC. Je recevrai 22 numéros + les hors-série ainsi qu'un accès personnel au site Internet professionnel, [www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com)
- Je joins mon règlement à l'ordre de "Le Vigneron"
- Une facture acquittée me sera envoyée pour ma comptabilité.

*La dépense de votre abonnement professionnel au "Vigneron" peut entrer dans votre comptabilité au titre des frais généraux.*

Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est. Maison des Vins, 6, rue des Trois Faucons 84024 Avignon Cedex 1. 04 90 27 24 24 / Fax 04 90 86 92 05 / E-mail : [le.vigneron@syndicat-cotesdurhone.com](mailto:le.vigneron@syndicat-cotesdurhone.com) Site internet : [www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com)

# LES PRIORITÉS D'AVENIR



© C. Guillot



La mise en place d'une charte paysagère pour les Côtes du Rhône demeure une priorité.

## Poursuivre la valorisation des vins

Validé dans ses grandes lignes par le conseil d'administration d'Inter Rhône en mars 2013, le Plan de valorisation des AOC de la Vallée du Rhône continue à faire l'objet de réunions d'approfondissement de la part des professionnels, des Services d'Inter Rhône, de l'UMVR (syndicat des négociants) et du Syndicat général. Sa validation, dans toutes ses composantes, devrait intervenir en fin d'année 2013 pour une mise en œuvre durant les années 2014 et suivantes.

## Faire évoluer les Cahiers des charges

L'évolution des Cahiers des charges Côtes du Rhône et CDR Villages figure parmi les priorités du Syndicat général. L'objectif est d'opérer une simplification au niveau de l'encépagement : en CDR rouge, trois cépages principaux (grenache, syrah, mourvèdre) représentant au minimum 70 % de l'encépagement, dont 30 % minimum de grenache et 10 % minimum de syrah et/ou mourvèdre à partir de la récolte 2019 (15 % en 2022). Aucun changement n'intervenant pour les cépages accessoires (30 % maximum). De même, pour les CDR Villages, les trois cépages principaux devraient représenter 80 % de l'encépagement minimum, dont 40 % minimum de grenache et 20 % minimum de syrah et/ou mourvèdre. Les cépages accessoires restant à 20 % maximum.

Cette proposition d'évolution s'inscrit donc dans un double objectif : une simplification et une clarification des règles d'encépagement et permettre une parfaite adéquation entre le matériel végétal et les terroirs des Côtes du Rhône en laissant plus de liberté et ou souplesse au vigneron.

Par ailleurs, la possibilité d'indiquer des

noms de "lieux-dits" sur les étiquettes pourrait être introduite dans le Cahier des charges. Ces demandes ont reçu un avis favorable du Comité régional Vallée du Rhône de l'Inao du 11 avril 2013.

## Poursuivre et améliorer l'efficacité des contrôles

Le Syndicat général poursuit son action pour améliorer et rendre le contrôle en Côtes du Rhône plus pertinent et efficace. Il agit également avec la Cnaoc auprès de l'Inao pour diminuer la charge administrative et mieux prendre en compte les réalités du terrain.

Ainsi, le Syndicat réfléchit à la mise en place d'un système d'évaluation des opérateurs à l'horizon 2014/2015.

Ce système permettra de faire varier la pression de contrôle (à la hausse mais également à la baisse) et prendra en compte les résultats des contrôles vignobles, les résultats du contrôle produit, les éléments du Suivi aval de la qualité.

## Poursuivre et améliorer la protection du nom des appellations

De plus en plus de dossiers d'usurpation de noms d'appellation voient le jour, notamment en Asie.

Aujourd'hui, pour peu qu'il soit informé, le Service juridique du Syndicat général réagit aux atteintes mais à l'avenir, la mise en place d'une action plus globale semble nécessaire. L'objectif serait ainsi non seulement d'assurer une veille efficace pour protéger les noms des appellations rhodaniennes mais aussi de renforcer leur cadre réglementaire et législatif.

Il serait également opportun de prévenir les atteintes avant qu'elles n'interviennent. Enfin, le développement d'outils permet-

tant de renforcer la garantie et la traçabilité de l'origine des vins AOC rhodaniens pourrait être étudié.

## Développer une Charte paysagère et environnementale

Depuis longtemps, le Syndicat général mène une action d'envergure pour la protection des terroirs des Côtes du Rhône. Pour aller plus loin, préserver en amont les terroirs remarquables, sensibiliser les vignerons à l'importance des paysages, agir pour la pérennité du vignoble sur le plan environnemental et, d'une façon générale, valoriser les appellations, il souhaite développer une action auprès des collectivités territoriales.

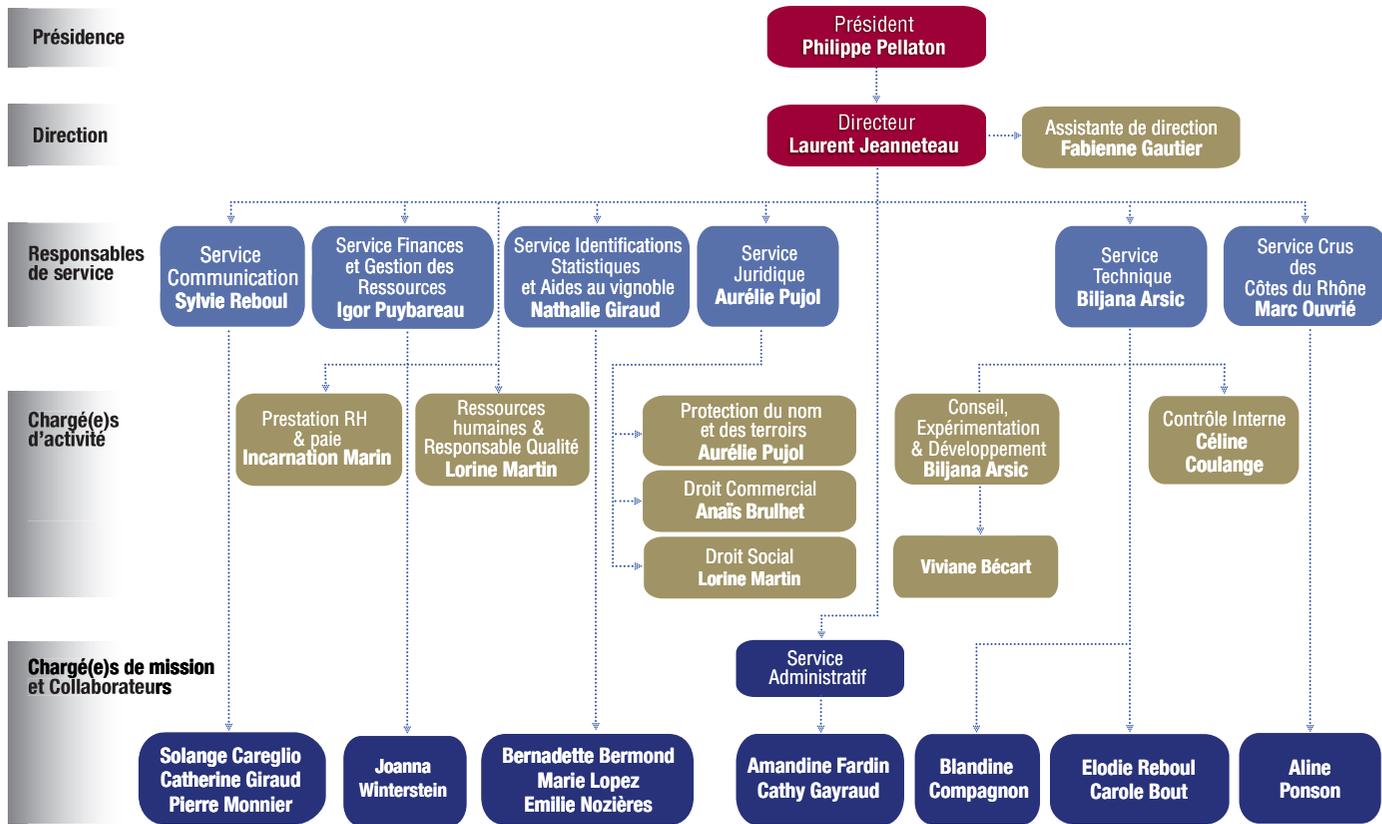
## Soutenir les grands dossiers nationaux

L'année 2013 est une année lourde en combats à mener. Le premier semestre 2013 est entièrement consacré à la finalisation des négociations de la future Pac qui doit être votée fin juin. Parmi les sujets d'importance pour la viticulture, on peut notamment citer l'élaboration du prochain système d'autorisation de plantation de vignes. La création de ce nouvel outil de régulation du potentiel de production viticole résulte de la mobilisation intensive de la viticulture européenne, et notamment du Syndicat général, durant les trois dernières années. La vigilance reste de mise pour que ce nouvel outil réponde aux exigences des vignerons. Le deuxième semestre 2013 sera lui aussi chargé puisque de nombreux projets de loi risquent d'impacter la viticulture. Le projet de loi relatif à la consommation tout d'abord est l'occasion de renforcer la sécurisation des relations commerciales, notamment en instaurant une nouvelle sanction administrative en cas de non-respect des délais de paiement, y compris ceux prévus dans les accords interprofessionnels. Le projet de loi d'avenir sur l'agriculture sera étudié à l'automne. Si son contenu reste encore vague, la Cnaoc, ses fédérations et le Syndicat général portent plusieurs demandes, notamment concernant la simplification des procédures de contrôle des AOC. Enfin, les discussions autour de la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale ainsi que la prochaine loi de santé publique débiteront fin 2013. Le vin risque d'être, à cette occasion, la cible de nombreuses attaques : augmentation de la fiscalité, nouvelles taxes, limitation de la publicité sur Internet.

Le Syndicat général sera particulièrement vigilant et actif aux côtés de Vin & Société pour empêcher la stigmatisation du vin.



## ORGANIGRAMME DES SERVICES (AU 1/7/2013)



Le personnel du Syndicat Général



## LES ORGANES DE DÉCISION DU SYNDICAT GÉNÉRAL

**L'assemblée générale** se réunit deux fois par an (juillet et décembre) et compte 314 délégués.

**Le conseil d'administration** se réunit une fois par trimestre et compte 98 titulaires et 75 suppléants.

**Les délégués et administrateurs** sont élus tous les trois ans par l'ensemble des déclarants de récolte Côtes du Rhône et CDR Villages.

**Le Bureau** se réunit une fois par mois et compte 18 membres + un invité représentant les Jeunes vignerons.

Par ailleurs, le Syndicat général compte neuf Commissions de travail, chacune dotée d'un ou deux responsables : Caves coopératives ; Caves particulières ; Côtes du Rhône Villages ; Crus ; Jeunes vignerons ; Technique ; Cahier des charges - Contrôles ; Économique ; Protection du terroir.

# CHIFFRES CLÉS 2012

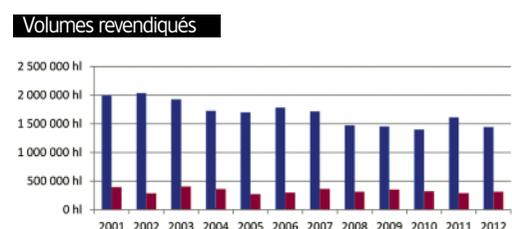
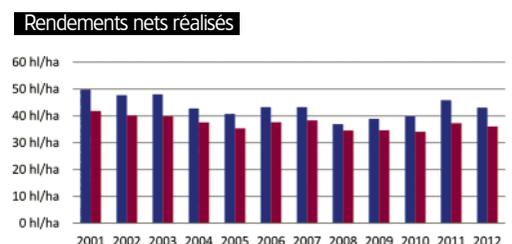
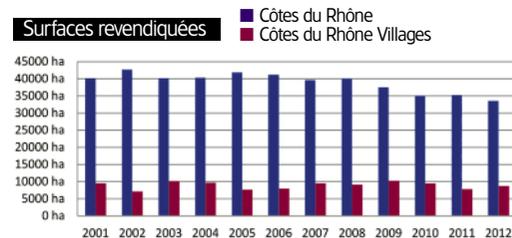
La saisie de différents documents (Déclaration de revendication, déclaration de récolte, déclaration de stock...), permet au Syndicat général de disposer de données clés relatives aux appellations.

## RÉCOLTE 2012. VOLUMES ET SURFACES REVENDIQUÉS EN CÔTES DU RHÔNE, CDR VILLAGES ET CRUS DES CÔTES DU RHÔNE

Sources : Drev-SGVRCDR

APPELLATIONS	Surfaces (ha)	Récolte totale nette (hl)	rouge	rosé	blanc	Rdt moyen hl/ha
Côtes du Rhône (hors VSI)	33 569	1 445 859	1 288 295	101 093	56 471	43
Côtes du Rhône Villages dont	8 729	314 535	302 555	4 828	7 153	36
. sans nom géographique (hors VSI)	3 010	112 842	110 105	1 760	977	37
. avec nom géographique :	5 719	201 694	192 450	3 068	6 176	35
Cairanne	927	30 489	28 889	201	1 399	33
Chusclan	267	9 467	8 812	655		35
Gadagne	51	1 733	1 733			34
Laudun	391	14 193	11 779	154	2 260	36
Massif d'Uchaux	205	5 287	5 287			26
Plan de Dieu	862	30 846	30 846			36
Puyméras	120	4 705	4 705			39
Roaix	122	4 097	4 051	18	28	34
Rochegude	187	6 301	6 279		23	34
Rousset les Vignes	45	1 795	1 795	1		39
Sablet	341	11 392	10 192	355	845	33
Séguret	400	14 170	13 097	653	419	35
Signargues	418	16 753	16 753			40
Saint Gervais	61	2 342	2 140	64	138	39
Saint Maurice	165	5 078	4 431	404	243	31
Saint Pantaléon les Vignes	26	1 039	919	120		40
Valréas	489	18 681	18 443		238	38
Visan	643	23 328	22 301	443	584	36
<b>Total CDR et CDR Villages avec et sans nom géographique</b>	<b>42 298</b>	<b>1 760 395</b>	<b>1 590 850</b>	<b>105 921</b>	<b>63 624</b>	<b>42</b>
<b>Crus des Côtes du Rhône</b>	<b>10 307</b>	<b>354 931</b>	<b>279 511</b>	<b>39 440</b>	<b>35 980</b>	<b>34</b>
Beaumes de Venise*	626	20 784	20 784			33
Gigondas*	1 228	37 015	36 667	348		30
Lirac*	729	22 988	18 625	2 267	2 096	32
Rasteau*	887	30 299	30 299			34
Tavel*	917	36 397		36 397		40
Vacqueyras*	1 432	44 656	42 901	427	1 328	31
Vinsobres*	445	15 271	15 271			34
VDN Muscat Beaumes de Venise*	482	10 501			10 501	22
VDN RASTEAU (rouge/doré)*	40	1 143			1 143	28
Château Grillet	4	30			30	9
Condrieu	166	6 265			6 265	38
Cornas	128	4 218	4 218			33
Côte Rôtie	275	9 972	9 972			36
Crozes Hermitage	1 534	66 150	60 143		6 007	43
Hermitage (+paille)	136	4 434	3 105		1 329	33
Saint Joseph	1 201	42 120	37 526		4 594	35
Saint Péray tranquille	66	2 240			2 240	34
Saint Péray mousseux	10	446			446	46
<b>Total toutes catégories</b>	<b>52 605</b>	<b>2 115 325</b>	<b>1 870 361</b>	<b>145 361</b>	<b>99 603</b>	<b>40</b>

## ÉVOLUTIONS DES CÔTES DU RHÔNE & CÔTES DU RHÔNE VILLAGES DE 2001 À 2012.



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**

**ÉLÉMENTS FINANCIERS**  
 Montant total des produits : **2 724 668 €**  
 Résultat de l'exercice 2012 (excédentaire) : **15 263 €**

**RAPPEL :**

- Cotisation ODG : **0,59 €/hl.**
- Cotisation syndicale : **0,03 €/hl.**
- Cotisation des membres associés (crus des C.D.R.) : **0,35 €/hl (+ 0,05 €/hl si gestion des identifications).**
- Abonnement 2012 au magazine "Le Vigneron" : **47 € TTC/an (47 € en 2012)**

**SALARIÉS DU SYNDICAT GÉNÉRAL**  
 Effectif temps plein : **27 personnes**

**OPÉRATEURS DE L'APPELLATION**

**4 525** déclarants en CDR et CDR Villages (hors bailleurs).  
**5 345** opérateurs habilités en CDR et CDR Villages.  
 Sur ces opérateurs habilités, on compte :

- 5 008** producteurs,
- 1 054** vinificateurs,
- 1 055** conditionneurs,
- 896** vendeurs vrac entre opérateurs,
- 305** vendeurs à la tireuse.

\* Chiffres communiqués par les ODG.

[ Le nouveau site Internet du Syndicat Général des Côtes du Rhône est désormais en ligne ]

# Cliquez...découvrez !

# www.syndicat-cotesdurhone.com



## Le site met à votre disposition :

- L'actualité régionale et nationale entre deux parutions du "Vigneron".
- Les enregistrements des transactions d'Inter Rhône.
- L'essentiel de la réglementation.
- Des informations sur le rôle du Syndicat Général et ses Services.
- Les formulaires de déclaration destinés à l'ODG Côtes du Rhône.
- Des petites annonces.
- Des liens Internet utiles et un agenda.

### ACTUALITÉS NATIONALES

**Aides européennes aux programmes d'investissement des entreprises**  
L'enveloppe des 200 millions d'euros d'aides aux investissements qui se matérialise cet été. Désormais, une liste d'attente est mise en place par FranceAgriMer.

**Remboursement partiel TIC/TIGN au titre de l'année 2013**  
CNR, fuel lourd et gaz naturel : Les formulaires de demande de remboursement partiel de taxes sur ces carburants sont à retourner complétés avant le 15 avril 2013 par les exploitants agricoles.

**Commission permanente Inao du 13 février 2013**  
Comité rendu des décisions de la Commission permanente de l'Inao du 13 février 2013.

**Comité national vins de l'Inao du 14 février 2013**  
Comité rendu des décisions du Comité national vins de l'Inao du 14 février 2013.

**Inscription obligatoire d'un concours auprès de la DGCCRF**  
Les organisateurs de concours sont tenus d'inscrire leur manifestation auprès de la DGCCRF. Pour les concours se tenant entre le 1er juillet et le 31 décembre 2013, il faut le faire au moins trois mois avant.

**Palmarès du concours des Côtes du Rhône Villages et Crus à Vinsobres**  
Palmarès du Concours interprofessionnel des Côtes du Rhône Villages et Crus des Côtes du Rhône qui s'est déroulé à Vinsobres le 16 mars 2013.

**Palmarès du concours des vins de Pertuis 2013**  
Le Concours des vins de Pertuis s'est déroulé le 9 mars 2013. Consultez le palmarès complet des vins récompensés.

**Palmarès du concours général agricole de Paris 2013**  
Palmarès du Concours Général Agricole de Paris 2013 pour les vins de la Vallée du

## Syndicat-Côtes du Rhône.com

Le site d'information des viticulteurs des Côtes du Rhône

ACTUALITÉS | MARCHE | RÉGLEMENTATION | SYNDICAT/ODG | SERVICES | FORMULAIRES | LE VIGNERON MAG

**ACTUALITÉ**

**Aides européennes aux programmes d'investissement des entreprises**  
L'enveloppe de 200 millions d'euros d'aides aux investissements pour les entreprises est attendue. Désormais, une liste d'attente est mise en place par FranceAgriMer.

**Un nouveau Plan collectif de restructuration du vignoble**  
Le Syndicat général des Côtes du Rhône porte un nouveau Plan collectif de restructuration du vignoble (2013/2015). Les dossiers d'inscription disponibles en téléchargement ou auprès des caves coopératives) sont à retourner avant le 15 avril 2013.

**Le Plan Collectif de Restructuration (PCR) - Vallée du Rhône-Provence - 2013-2015** est validé par le Comité de Bassin Vallée du Rhône-Provence le 7 février 2013 et doit faire l'objet d'une autre validation par un prochain Conseil spécialisé Vin de FranceAgriMer (FAM). Il est porté par le Syndicat

**COMMERCIALISATION**  
**ADHÈRE AU SERVICE « CONSEIL JURIDIQUE À LA COMMERCIALISATION DES VINS »**  
L'adhésion au Service de Conseil Juridique à la Commercialisation des vins du Syndicat des Côtes du Rhône permet de bénéficier de conseils juridiques personnalisés en matière de commercialisation des vins.

**ASSURANCE CRÉDIT GROUPAMA : PROFITEZ D'UN CONTRAT COLLECTIF**  
Le Syndicat général des Côtes du Rhône, en partenariat avec Groupama, propose un contrat collectif d'assurance crédit pour se protéger contre les impayés.

**ADHÈRE AU SERVICE PRESTATION PAIE**  
Le Syndicat des Côtes du Rhône a mis en place un service spécialisé dans les cotisations humaines (indemnités de congés, déclarations sociales, veille réglementaire...) au service des caves et des domaines.

**ROLES ET MISSIONS DES SERVICES DU SYNDICAT DES CÔTES DU RHÔNE**  
L'élaboration des Cahiers des charges de producteurs est une mission essentielle du Syndicat des Côtes du Rhône mais c'est son rôle le plus visible. Besoin de détails ?

### LIENS UTILES

**ORGANISMES & INSTITUTIONS VITICOLES**

- ONIV organisme français des vins de Vallée du Rhône  
[www.oniv.fr](http://www.oniv.fr)
- INTER RHÔNE  
[www.vinco-inter.com](http://www.vinco-inter.com)
- INSTITUT RHODANNE  
[www.institut-rhodanais.com](http://www.institut-rhodanais.com)
- INAO Institut National de l'Origine et de la Qualité  
[www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr)
- FRANCEAGRIMER  
[www.franceagri.fr](http://www.franceagri.fr)
- ChAOC commission nationale des AOC  
[www.chaoc.org](http://www.chaoc.org)

**MSA & ORGANISMES AGRICOLES**

- MSA Rhône Alpes  
• [www.msa-alpesvaucluse.fr](http://www.msa-alpesvaucluse.fr)  
• [www.msaalpage.fr](http://www.msaalpage.fr)  
• [www.msa21-43.fr](http://www.msa21-43.fr)  
• Ardèche, Drôme, Loire [www.msa-ardèche-drome-loire.fr](http://www.msa-ardèche-drome-loire.fr)
- CHAMBRES D'AGRICULTURE  
• [www.vaucluse-agriculture.fr](http://www.vaucluse-agriculture.fr)  
• [www.chambre-agriculture.fr](http://www.chambre-agriculture.fr)  
• Rhône et Drôme [www.rhone-alpes.vigneron.com](http://www.rhone-alpes.vigneron.com)  
• Ardèche [www.ardèche.vigneron.fr](http://www.ardèche.vigneron.fr)  
• Loire [www.loire.vigneron.fr](http://www.loire.vigneron.fr)

### ARCHIVES "LE VIGNERON"

Pour 47€ profitez de notre offre exceptionnelle et abonnez-vous pour un an à notre service d'abonnement.

Le Vigneron - notre site internet  
<http://www.syndicat-cotesdurhone.com>

Effectuez une recherche par mot-clé :

Identifiez-vous : Pas encore abonné ?

Rechercher par mot-clé : [Rechercher]

Power by

Vous êtes abonné au "Vigneron", accédez aux archives du magazine

1 Connectez-vous sur le site et allez dans l'onglet "Le Vigneron Mag", choisissez "Archives" dans le menu déroulant.

2 Identifiez-vous en tapant votre adresse mail et le mot de passe temporaire "sans". Il vous sera ensuite demandé de créer votre propre mot de passe.

3 Une fois identifié, vous avez accès à tous les numéros du "Vigneron" depuis 2009.

### COMMERCIALISATION

**Adhère au Service « Conseil Juridique à la Commercialisation des vins »**  
Le Service de Conseil Juridique à la Commercialisation des vins du Syndicat des Côtes du Rhône permet de bénéficier de conseils juridiques personnalisés en matière de commercialisation des vins.

**Assurance crédit Groupama : Profitez d'un contrat collectif**  
Le Syndicat général des Côtes du Rhône, en partenariat avec Groupama, propose un contrat collectif d'assurance crédit pour se protéger contre les impayés.

**Marque commerciale : le dépôt et la surveillance sont indispensables**  
Le France, le label juridique de la marque est régi par les articles L.711-1 et L.712-1 du Code de la propriété intellectuelle. Pour être titulaire d'une marque, il convient de respecter certains critères de formalités. Présentation générale des principes fondamentaux en droit des marques (dépot, renouvellement, opposition...).

**Les incoterms, un élément important du contrat de vente**  
Abonnement anglais-savon, l'encadré mentionné sur un contrat d'achat international définit les obligations du vendeur et de l'acheteur.

**COMMERCIALISATION**

**ADHÈRE AU SERVICE « CONSEIL JURIDIQUE À LA COMMERCIALISATION DES VINS »**  
Le Service de Conseil Juridique du Syndicat général propose un conseil juridique, réglementaire (commercialisation et social aux vigneronnes) et le pré-juridique également de la protection des terres et des noms d'AOC.

**JURIDIQUE**  
Le Service juridique du Syndicat général propose un conseil juridique, réglementaire (commercialisation et social aux vigneronnes) et le pré-juridique également de la protection des terres et des noms d'AOC.

**IDENTIFICATION, STATISTIQUES ET AIDES AU VIGNONNE**  
L'identification des coproducteurs et la saisie de données statistiques font partie des missions du Syndicat général. Il est possible également de bénéficier de statistiques de la DGCCRF à la restructuration de vignoble.

**TECHNIQUE**  
Le Service technique du Syndicat général a obtenu l'accréditation de la DGCCRF. L'expertise technique et le développement d'une part, l'accompagnement technique des vigneronnes (coproducteur, d'autre part).

**Le Vigneron Mag**

**DÉCOUVRIRE**  
Édité par le Syndicat des Côtes du Rhône, le Vigneron des Côtes du Rhône est la magazine des professionnels de la Côte viticole en Vallée du Rhône.

**S'ABONNER**  
L'abonnement au "Vigneron des Côtes du Rhône" est de 47€ par an (hors taxes).

### DECLARATIONS ODG/OIVR

**DECLARATION INDIVIDUELLE D'IMMATION**  
Déclaration individuelle d'origine. Soumettre à l'ONIV et à l'ODG en plus de la déclaration de production.

**DECLARATION DE REMANIEREMENT DES PARCELLES**  
Déclaration de remanagement des parcelles. À soumettre à l'ONIV et à l'ODG dans un délai maximum d'un mois.

**DECLARATION D'IDENTIFICATION APRES DE L'ODG**  
Déclaration d'identification après de l'ODG. À soumettre à l'ONIV et à l'ODG dans un délai maximum d'un mois.

**DECLARATIONS DESTINÉES À L'ODG**  
Déclarations destinées à l'ODG. À soumettre à l'ONIV et à l'ODG dans un délai maximum d'un mois.

**DECLARATION DE RENOUVELLEMENT 2013 POUR LES CÔTES DU RHÔNE**  
Déclaration de renouvellement 2013 pour les Côtes du Rhône. À soumettre à l'ONIV et à l'ODG dans un délai maximum d'un mois.

**DECLARATION DE RENOUVELLEMENT 2013 POUR LES CÔTES DU RHÔNE**  
Déclaration de renouvellement 2013 pour les Côtes du Rhône. À soumettre à l'ONIV et à l'ODG dans un délai maximum d'un mois.

**LISTE DES MANQUANTS**  
Liste des manquants. À soumettre à l'ONIV et à l'ODG dans un délai maximum d'un mois.

Un problème ? Envoyez un message à : [le.vigneron@syndicat-cotesdurhone.com](mailto:le.vigneron@syndicat-cotesdurhone.com)